

## Situation de handicap

### Aidez-nous à vous accompagner...

---

Un bureau dédié à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap est à votre disposition. Nous vous mettrons en relation avec les services dédiés au sein de l'université en tenant compte de votre situation. N'hésitez pas à vous déclarer et découvrir ainsi les bénéfiques et aides liés à cette formalité !

### Faites votre demande d'aménagements

---

Tout étudiant souhaitant faire une demande d'aménagements doit d'abord être inscrit administrativement à l'Université de Picardie Jules Verne. Il doit ensuite prendre un rendez-vous pour rencontrer un médecin du Service de Santé Étudiante (SSE). Pour cela, il se rend sur le site internet doctolib.fr et tape UPJV dans la barre de recherche. A la fin de la consultation, le médecin lui remet un avis médical sur lequel sont listés les aménagements proposés.

L'étudiant a jusqu'au 15 novembre pour rencontrer un médecin du SSE afin que ses aménagements soient appliqués dès le premier semestre. La date butoir est fixée au 15 mars pour le second semestre.

L'envoi de l'avis médical à la composante ouvre une période de discussion de deux semaines durant laquelle toute remarque relative à la mise en place des aménagements doit être adressée au Bureau Handicap Étudiant qui vient en appui des composantes si besoin. L'arrêté d'aménagements est ensuite édité, signé par la Vice-présidente en charge de la Vie étudiante puis envoyé à la composante ainsi qu'à l'étudiant en situation de handicap.

## NOS ACTIONS

---

Aides pédagogiques  
Accessibilité  
Demande d'aménagements pour votre parcours d'études  
Transport  
Insertion professionnelle

## Textes de référence

---

Loi pour l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013-Article 47 (9°) et 50 (7°-III)  
Loi du 11 février 2005  
Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap  
Circulaire n°2010-0008 du 4-3-2010 (SUMPPS) relative à la politique en matière de santé visant à améliorer le suivi sanitaire des étudiants et à développer les actions de prévention et d'éducation à la santé, missions assurées dans les universités par les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé  
Circulaire n°2011-220 du 27-12-2011 Organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap  
Charte Université - Handicap

# CONTACT

Université de Picardie Jules Verne  
**Direction de la Vie Etudiante et de Campus (DVEC)**  
Citadelle  
10 rue des Français Libres  
80080 AMIENS  
03 64 26 83 17  
[handicap-etudiant@u-picardie.fr](mailto:handicap-etudiant@u-picardie.fr)

## Liens utiles

Maison départementale des personnes handicapées  
Secrétariat d'état chargé des personnes handicapées  
HANDI-U  
[HANDROIT.COM](http://HANDROIT.COM)  
Droit du handicap  
Handicap International

## Documents

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université  
Modalités pédagogiques spécifiques handicap (texte voté lors du CEVU du 24-06-15)



[Télécharger le flyer situation de handicap](#)